

CONSEIL MUNICIPAL du 08 mars 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, M. LESEUR François, M. LANGRENÉ Stéphane, Mme ROBERTI Catherine, M. DIEUDONNÉ Dominique, M. LEJEUNE Philippe, M. MASSON Philippe,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme NIZET Edwige (pouvoir à M. DESSOYE Gilles), Mme JANNETTA Marion, Mme GOULET Eugénie et M. BARTHÉLÉMY Sébastien (pouvoir à M. LEJEUNE Philippe).

Ouverture de la séance à 20 heures

Est élu secrétaire de séance : M. LESEUR François

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 12 décembre 2022 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2023-001

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du service de l'emploi de Secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de Secrétaire de mairie à temps non complet créé initialement pour une durée de 15/35^è par délibération du 28 mars 2013, à 14/35^è à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

- d'adopter, à l'unanimité de membres présents et représentés, la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Informations CUGR

Présentation des solutions retenues pour garantir, dès la rentrée scolaire 2023 un agrandissement de l'espace de restauration sur le pôle scolaire de Rilly-la-Montagne. Evolution nécessaire vu l'augmentation des inscriptions sur ce pôle scolaire.

Harmonisation des tarifs pour les services périscolaires effective pour le service restauration depuis le 01/01/2023 et à l'étude pour le service garderie du matin et du soir.

Une présentation des principes de dotation de la CUGR à destination des écoles du pôle territorial, pour l'année 2023, est faite en séance avec le détail sur les dotations pour les fournitures scolaires, périscolaires, entretien des locaux et les sorties scolaires.

Une réflexion sur le réseau de bibliothèques du pôle territorial est en cours pour mieux faire connaître les structures, améliorer la fréquentation et partager les expériences les projets et activités proposés.

Départementalisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires à l'étude avec notamment un maillage plus serré des CPI pour améliorer les délais d'intervention du SDIS sur le territoire du Grand Reims.

Elaboration du PLU de Ville-en-Selve, les études de la stabilité de versant lieudit « Les Anois » sont à compléter. Un ajustement (réunion le 22/03) du dernier devis reçu pour ce complément d'études sera nécessaire avant de poursuivre.

PLUI, réunion le 23/03 pour la présentation des modalités de collaboration entre les communes membres de la CUGR.

Deux ateliers « Initiation compostage » et « Jardinage au naturel » sont proposés le samedi 03 juin 2023 à Ville en Selve. Les modalités d'inscription seront transmises ultérieurement.

Informations Communales

Un point d'avancement des travaux de couverture sur le bâtiment mairie est fait en séance.

Une demande vers le Grand Reims sera à faire très prochainement pour le passage en LED des derniers candélabres.

Rencontre prévue le 09/03/2023 avec l'IPGP-CNRS pour préciser les modalités de leur future intervention sur la commune, dans le but d'apporter toutes informations utiles aux administrés sur l'exploitation d'une station sismologique implantée à Ville-en-Selve.

Le repas des Aînés est programmé le samedi 13 mai 2023.

Une demande auprès d'EDF a été faite pour bénéficier du bouclier tarifaire.

Un groupe de travail est constitué pour mener une réflexion sur l'évolution des espaces sportifs et de détente.

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims demande une augmentation de la contribution financière des communes membres de 6%. L'avis du conseil municipal est défavorable à cette nouvelle sollicitation. La charte du Parc est en cours de renouvellement.

Une étude est en cours pour le remplacement du tracteur-tondeuse. Dépense à inscrire au budget 2023.

Une randonnée, suivie d'un apéritif, d'un repas le midi et d'activités récréatives l'après-midi est prévue le samedi 17 juin 2023.

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Proposition de constitution de cette commission à faire avant le 15 mai (3 membres).

La réunion de la commission finances est programmée le mercredi 5 avril 2023. Le prochain conseil municipal, dédié essentiellement au vote du budget municipal 2023, se réunira le mercredi 12 avril 2023.

Demande des Scouts de France pour établir un campement sur la commune début Aout (entre le 31/07 et le 13/08/23). Un emplacement leur sera proposé.

Reprise des éclairages : Spots extérieurs et Points lumineux des sanitaires par l'entreprise Hautem
Demande d'un devis plomberie à l'entreprise Huttasse pour le changement du chauffe-eau de la salle des fêtes et la réparation d'une micro-fuite.

Questions diverses

Pour les chats errants sur la commune (chat sans propriétaire identifié), une capture de ceux-ci est préconisée pour ensuite les emmener au refuge route de Dormans avec qui la commune est conventionnée.

La séance est levée à 21h50